

## Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal Du vingt-six juin 2014

Date de la Convocation : 19 juin 2014  
2014

Date d'affichage : 19 juin

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 11

L'an deux mil quatorze et le vingt-six juin à dix-neuf heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie de LA LANDELLE en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacques LIGNEUL, Maire.

Étaient présents : MM. Jacques LIGNEUL, Philippe RENARD, Jérôme ROMI, Joël BOURGEOIS, Alain HAYES, Pierre LAVIEC, Alain MERLIN; Mmes Mauricette DETOUY, Virginie DE ZUTTER, Frédérique POSTEL, Karine VARD.

Étaient absent(e)s excusé(e)s:

Monsieur Jérôme ROMI est désigné comme secrétaire de séance.

### **1. CONVENTION DE VENTE D'EAU ENTRE LA COMMUNE DU VAUROUX ET LA COMMUNE DE LA LANDELLE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération en date du 12 décembre 2013, le Conseil Municipal de la commune du Vauroux a approuvé son nouveau contrat de délégation par affermage du service public de l'eau potable avec la société SEAO VEOLIA, et a autorisé Monsieur le Maire à le signer.

Ce contrat, d'une durée de 12 ans, a pris effet le 23 décembre dernier et son terme fixé le 22 décembre 2025.

L'article 4.2 dudit contrat prévoyant que des ventes d'eau à l'extérieur du périmètre de la délégation ne sont possibles qu'à la condition de ne créer aucun risque pour la fourniture d'eau aux abonnés du service, une convention de vente d'eau en gros à la commune de La Landelle a donc été établie (l'ancienne convention étant caduque car elle liée le syndicat des eaux d'Auneuil - Berneuil - Auteuil aux communes de La Landelle et du Vauroux).

Cette convention de vente en gros fixe les conditions techniques, administratives et financières entre les 2 communes, son terme étant fixé au 22 décembre 2025, date de fin du contrat d'affermage avec la commune de Le Vauroux.

Vu le rapport ci-dessus, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention de vente d'eau potable en gros à la commune de La Landelle et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

## 2. RESTAURATION DES PEINTURES DE L'EGLISE : AJOUT DE LA TVA A LA FACTURE D'ALICE DESPRAT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Alice DESPRAT, l'une des restauratrices travaillant sur les peintures de l'église, a changé de statut et facture désormais la TVA. Il faut donc ajouter au tarif global initialement prévu (23.450.00 €), la somme de 1.650 € correspondant à la TVA.

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'intégration du montant de la TVA, soient 1.650.00 €, au tarif global initialement prévu de 23.450.00 €
- AUTORISE la décision modificative ci-dessous :

### COMPTES DÉPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
022	022		DÉPENSES IMPRÉVUES	- 1.650.00
023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1.650.00
21	2188	10033	AUTRES	1.650.00

### COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
021	021	ONA	VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1.650

## 3. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE SCOLAIRE LAÏQUE LES LARRIS

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de Monsieur Nicolas TELMONT, Président de l'Amicale Scolaire Laïque des Larris, visant à obtenir une subvention de 430 € pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après délibérations et exposé de la demande de Monsieur Nicolas TELMONT

**DÉCIDE** à l'unanimité

D'attribuer à l'Amicale Scolaire Laïque des Larris une subvention de 430€ au titre de l'année 2014.

## 4. RÉVISION DES TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de la salle des fêtes, inchangés depuis 2011, alors que la musique était encore autorisée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, FIXE comme suit les nouveaux tarifs de la salle des fêtes:

- Habitants de la commune

	Anciens tarifs	Nouveau x tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	
	Tarifs été	Tarifs été	Tarifs hiver	Tarifs hiver	Arrhes
Samedi - Dimanche soir	200	180	250	230	100
Dimanche journée	150	100	200	150	60
Une journée en semaine	100	80	150	110	50
Vin d'honneur	100	80	150	110	40

- Non Habitants de la commune

	Anciens tarifs	Nouveau x tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	
	Tarifs été	Tarifs été	Tarifs hiver	Tarifs hiver	Arrhes
Samedi - Dimanche soir	600	300	700	350	150
Dimanche journée	380	200	380	250	130
Une journée en semaine	300	150	300	200	80
Vin d'honneur	200	150	200	200	80

Une caution de 400 € pour les dégâts matériels reste maintenue (rendue une semaine après la location). En revanche, la musique n'étant plus autorisée, la caution pour nuisances sonores est supprimée.

## 5. DÉCISIONS MODIFICATIVES

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune de La Landelle,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2014 afin de régler la facture ORANGE 21422200404 d'un montant de 2.666.81 € TTC, concernant le remplacement de la cabine téléphonique rue principale.

### COMPTE DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
21	2188	ONA	AUTRES	2.667.00
022	022		DEPENSES IMPREVUES	-2.667.00
023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2.667.00

### COMPTE RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
021	021	ONA	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>2.667.00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Il propose également au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2014 afin de régler la facture de l'achat d'un nettoyeur haute pression (en remplacement de celui volé) d'un montant de 2.200 €

#### COMPTE DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
21	2188	ONA	AUTRES	<b>2.200.00</b>
022	022		DEPENSES IMPREVUES	<b>-2.200.00</b>
023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>2.200.00</b>

#### COMPTE RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
021	021	ONA	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>2.200.00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

## 6. CONCERT DE GOSPEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition du groupe de Gospel LIMY'EA de Liancourt pour un concert dans l'église le 11 octobre 2014, au tarif de 2.000 €.

Le groupe LIMYE'A, composé d'1 pianiste, 1 chef de cœur et 20 chanteurs, est en finale des groupes de Gospel aux BATACLAN à Paris ce mois-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter cette proposition de concert qui sera géré par l'Association les 3L.

- Tarifs

	Habitants de la commune	Non habitants de la commune
Enfants jusqu'à 14 ans	8 €	10 €
Adultes	10 €	15 €

Les habitants de la commune pourront réserver en priorité leurs places du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 2014. Passé ce délai, la vente des places sera ouverte aux personnes extérieures à la commune.

En outre, la commune s'engage, en cas de déficit pour l'association les 3L, à combler celui-ci.

## 7. FORET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'ONF à la commune d'autoriser le martelage et la mise en vente publique des parcelles 22, 23 et 24.

Il rappelle qu'aucun martelage n'a été effectué en 2012.

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité, décide d'**AUTORISER** l'ONF à procéder au martelage et à la mise en vente publique des parcelles 22,23 et 24.

## **8. PARTICIPATION AUX FRAIS ENGAGES DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2014 « PICARDIE EN LIGNE »**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre Social Rural du Coudray Saint Germer demande à la commune une participation aux frais engagés « Picardie en ligne » de 231.00€ au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2014

Monsieur le Maire précise que cinq personnes de la commune ont participé à ces cours d'informatique au cours de ce 1<sup>er</sup> trimestre, soient 42 séances.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de régler cette participation de 231.00 €.

## **9. INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS**

Monsieur le Maire explique que, comme chaque année, Monsieur le Préfet demande de bien vouloir se prononcer sur le taux de progression à retenir pour 2014, s'agissant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

A titre indicatif, le taux d'augmentation retenu en 2013 était de 1.20 %. Pour l'année 2014, le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac est estimé à 1.30 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité se prononce pour un taux de progression de 1.30 %.

## **10. RECOLEMENT DES ARCHIVES**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, suite aux dernières élections Municipales, la commune doit procéder au récolement des archives communales (inventaire).

Il expose la proposition du Centre de Gestion de l'Oise (CDG60) qui propose d'effectuer un audit des archives de la commune pour un montant de 140 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis du CDG60 pour un audit des archives pour un montant de 140 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de Mise à disposition pour une mission d'assistance à l'archivage.

## **11. CENTRE DE GESTION DE L'OISE : MISE EN PLACE DU REGLEMENT SANS MANDATEMENT PRÉALABLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de l'Oise (CDG60) demande à la commune d'adhérer, dans le cadre de la convention des remplacements temporaires de personnel, au règlement sans mandatement préalable afin de diminuer considérablement les délais de paiement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE d'accéder à la requête du CDG60 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de règlement sans mandatement préalable dans le cadre de la convention des remplacements temporaires de personnel.

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

- Le feu d'artifice aura lieu le 12 juillet 2014 à la grande mare ;
- La location du droit de chasse passe à 7.800 € pour la saison de chasse 2014/2015 ;
- Le Conseil Municipal accède à la demande de Vincent FAGOT qui souhaite travailler pour la commune en tant que saisonnier à partir du 15 juillet 2014 ;
- L'UNC remercie la commune pour la subvention de 300 € qui lui a été allouée au titre de l'année 2014 ;
- Dans le cadre de la programmation 2014 une subvention de 30.000 € est allouée à la commune pour la création du parking à la salle culturelle. Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à demander des devis pour les travaux ainsi que pour la remise aux normes de la mare rue du bout rifflé ;
- La commune a le feu vert du département pour la mise en place de « zebra » au carrefour de la D129/D122 (sortie parking salle des fêtes) et pour le changement de sens des stop au carrefour D129/D22 (section entre D981 ET D129 devant chez M.SOHIER) ;
- Le Conseil Municipal accepte la proposition du groupe JVS pour la numérisation des actes d'état civil à 0.40 € l'unité pour les actes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000.
- Le Conseil Municipal décide de donner à Melle Caroline VAN AERTENRYCK un bon d'achat de 50 € pour le travail fourni lors de son stage à la mairie de La Landelle ;
- Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat groupe GRAS SAVOYE
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à donner à Madame Virginie DE ZUTTER, Conseillère, délégation de ses fonctions d'état civil.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures 32.